

PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de TOURY SUR JOUR EN DATE DU 15 OCTOBRE 2024

Membres en exercice : 10
Présents : 8
Votants : 10

Date de convocation : 8 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze octobre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

Étaient Présent(e)s : Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, COQUILLOT Laurence et Messieurs SCHWARZ Roger, GOZARD Laurent, BAILLY David, de SEZE Charles-Henri, MOINARD Julien.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. MOINARD Julien) et Madame FINAT Véronique (a donné pouvoir à M. SCHWARZ Roger)

Le conseil municipal désigne Monsieur de SEZE Charles-Henri pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2024 est approuvé à la majorité : 5 pour (Mesdames ROBERT, COQUILLOT, FINAT et Messieurs SCHWARZ, BAILLY), 2 contre (Messieurs de SEZE et Gozard) et 3 abstentions (Messieurs MOINARD, SOTTY et Madame DUCARUGE)

OBSERVATIONS : Il est précisé que Monsieur Laurent GOZARD a notifié en mairie et en préfecture une lettre en recommandé stipulant que le procès-verbal du 25 juin n'était pas sincère et erroné pour ce qui est de la partie traitant du sujet éolien (partie n°1). Madame le Maire précise que si le vote avait eu lieu sa voix était prépondérante en cas d'égalité et la délibération aurait été approuvée. Il est attendu une réponse écrite de la préfecture sur le vote de Monsieur GOZARD (élu concerné par le projet de délibération) propriétaire d'une des parcelles concernées par le projet éolien.

Ordre du jour de la séance :

- Dotation Cantonale d'Équipement 2022
- Rapport de l'eau année 2023
- Rapport réseau assainissement année 2023
- Fonds de concours voirie Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais
- Travaux communaux
- Questions et informations diverses

I – DOTATION CANTONALE D'ÉQUIPEMENT ANNEE 2022 – délibération n°15-10/01

Madame le Maire annonce que la commune avait décidé d'affecter la DCE 2022 pour le futur logement communal au-dessus de la mairie mais pressé par le temps, il est nécessaire aujourd'hui d'affecter cette dernière sur d'autres investissements pour ne pas risquer de perdre cette dotation.

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Nièvre par courrier du 28 janvier 2022 avait décidé d'attribuer à la commune 6 826.00 € au titre de la DCE 2022.

Madame le Maire rappelle que la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour effectuer les travaux.

Les travaux pour la création du logement n'ayant pas encore débutés, il est nécessaire d'annuler la délibération n°06-12/05.

Aussi, il est nécessaire de préciser la nouvelle affectation de cette Dotation :

- Dépenses d'investissement de l'exercice 2023
-

Le Conseil ACCEPTE à l'unanimité cette répartition et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

➤ **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

II – RAPPORT EAU POTABLE ANNEE 2023 - délibération n°15-10/02

Conformément aux dispositions de la loi 95-101 du 02 février 1996, relative au renforcement de la protection d l'environnement et du décret 95-635 du 6 mai 1995,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable au titre de l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le rapport qui lui est présenté pour l'exercice 2023.

➤ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Madame le Maire précise que la qualité de l'eau est bonne, que 2 abonnés s'ajoutent au rapport de 2022, que la consommation est de 101.42m3 par abonné et que le réseau compte 300kms de canalisations. Les recettes sont en évolution croissante par rapport à l'année précédente.

III – RAPPORT RESEAU ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ANNEE 2023 - délibération n°15-10/03

Conformément aux dispositions de la loi 95-101 du 02 février 1996, relative au renforcement de la protection d l'environnement et du décret 95-635 du 6 mai 1995,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif au titre de l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le rapport qui lui est présenté pour l'exercice 2023.

➤ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Madame le Maire précise que 253 foyers sont desservis par le réseau.

Monsieur BAILLY David déclare que les visites décennales sont trop chères et dit que selon lui c'est du vol manifeste.

IV- FONDS DE CONCOURS VOIRIE COMMUNAUTE DE COMMUNES NIVERNAIS BOURBONNAIS - délibération n°15-10/04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16V ou L5215-26 ou L5216-5VI,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais (CCNB) incluant la Commune de Toury sur Jour comme l'une de ses membres,

Considérant que la CCNB souhaite participer financièrement aux travaux d'investissement sur les voiries communales de ses communes selon une clé de répartition définie, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la CCNB. Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous.

Plan de financement :

OPERATION : travaux de voirie communales

MONTANT GLOBAL DES TRAVAUX HORS TAXES : 9 255.00 €

Financement :

- DETR : 3 328.00 €
- Fonds de concours CCNB : 3 239.25 €
- Autofinancement : 2 687.75 €

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE de demander un fonds de concours à la CCNB en vue de participer au financement des travaux d'investissement sur sa voirie communale, à hauteur de 3 239.25 €.

AUTORISE le Maire à signer tout acte y afférent.

➤ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Il est précisé qu'un administré souhaite participer aux futurs travaux de voirie route du Charnay et ainsi prendre à sa charge une partie des travaux sur la voie communale (notamment la partie le concernant)

Il est ajouté également que les travaux au pont de la Loure ne sont pas terminés.

V – TRAVAUX COMMUNAUX

ABRI BUS :

L'abri bus a été installé par Frédéric PAPONNEAU et Thomas TIXIER (entreprise)

LOGEMENT COMMUNAL N° 4 :

Madame le Maire dit que les plans pour la création du nouveau logement ont été modifiés, les entreprises sont venues afin d'en prendre note. Les devis sont en cours de préparation et que le commune est dans l'attente des nouveaux coûts suite à ces modifications et l'évolution du prix des matériaux.

Madame le Maire précise qu'il lui a été confirmé qu'il sera possible d'installer un compteur calorifique personnel pour le chauffage des futurs locataires.

Pour information, Madame le Maire annonce que le logement vacant situé au 4 route de Neuville a été attribué à Monsieur Ollandois depuis le 1^{er} octobre.

VII – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **PROJET EOLIEN :** Une consultation est demandée aux conseillers afin de connaître leur avis si oui ou non ils souhaitent l'intervention technique de la société VSB porteur du projet éolien sur la commune de Toury sur Jour. Après égalité de voix (5 pour et 5 contre : Madame DUCARUGE et Messieurs MOINARD, SOTTY, GOZARD, de SEZE) mais avec prépondérance de la voix de Madame le Maire il est décidé que la société interviendrait en amont du prochain conseil municipal en décembre.

Il est ajouté que les conseillers ayant voté contre souhaitent un écrit de Monsieur le Préfet.

Ironiquement, Madame le Maire déclare qu'on reçoit la société mais l'on dira du coup non au projet !

- ✓ **PROJET INSTALLATION ELEVAGE DE PORCS :** en cours d'autorisation d'urbanisme
- ✓ **ESPACE PETIT ENFANCE :** ouverture de la MAM à Tresnay
- ✓ **ESPACE SOCIO CULTUREL :** ateliers jeux de société le 11 octobre
- ✓ **HELIUM :** réunion à St Parize le Châtel
- ✓ **MEDECINS SOLIDAIRES :** réunion à Chantenay St Imbert
- ✓ **MAIRES :** réception à Corbigny le 20 septembre
- ✓ **SIEEEN :** assemblée le 29 octobre, Madame DUCARUGE Corinne et Monsieur de SEZE s'y rendront.
- ✓ **CONGRES DES MAIRES 2024 :** Laurence COQUILLOT et Corinne DUCARUGE sont inscrites.
- ✓ **MARCHE :** suggestions de mettre en place un marché sur la place du Bourg
- ✓ **TELEPHONIE :** antenne relais ne fonctionnerait pas pour certains opérateurs.
- ✓ **REMERCIEMENTS** aux délégués de la Lettre de Toury qui œuvrent actuellement pour la prochaine édition.
- ✓ **Parole** aux délégués

La séance est levée à 20 H 50.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,



Pour extrait conforme.

Délibération n°15-10/01 – Dotation Cantonale d'Équipement 2022

Délibération n°15-10/02 – Rapport de l'eau année 2023

Délibération n°15-10/03 – Rapport réseau assainissement année 2023

Délibération n°15-10/04 – Fonds de concours voirie Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais

Par OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance, Charles-Henri de SEZE	Le Maire, Nicole ROBERT
		

- Mis en ligne le 12/12/2024
- Approuvé en séance du 12/12/2024